

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 2822

66 – PYRÉNÉES-ORIENTALES

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE PERPIGNAN

Créations d'établissements

102 911 427 RCS Perpignan.

MMT.

Forme : Société Civile Immobilière.

Administration : Gérant : MENDOZA Bastien Jean nom d'usage : MENDOZA. Gérant : MOREAU Axelle Christelle Virginie nom d'usage : MOREAU. Gérant : TALARD Francois Pierre Lucien nom d'usage : TALARD.

Capital : 1000.00 EUR.

Adresse : Route De Corbère, 66170 Millas.

Activité : La société a pour objet : - L'acquisition, la propriété, la nue-propriété, l'exploitation et, plus généralement, la gestion par location ou autrement, à l'exclusion de la location meublée exercée à titre habituel, de tous biens ou droits immobiliers à quelque endroit qu'ils se trouvent situés, précision faite que toute éventuelle occupation privative d'un immeuble social par un associé fera l'objet d'une convention approuvée en assemblée, fixant les conditions financières, le cas échéant, et la répartition des charges ; - La réalisation de tous travaux portant sur les biens immobiliers de la société ; - La prise de participation dans toutes sociétés par voie de création, acquisition de droits sociaux ou augmentation de capital ; la propriété et la gestion de ces participations ; - L'acquisition, la propriété et la gestion, à titre civil, pour son propre compte, de tous instruments financiers tels que : o Les actions et autres titres donnant ou pouvant donner accès, directement ou indirectement au capital ou aux droits de vote, transmissibles par inscription en compte ou tradition. o Les titres de créance qui représentent un droit de créance sur la personne morale qui les émet, transmissibles par inscription en compte ou tradition, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse. o Les parts ou actions des organismes de placement collectifs ou de société civile de placement immobilier (SCPI). o Et tous instruments équivalents à ceux mentionnés aux précédents alinéas, émis sur le fondement du droit français ou étranger). - L'obtention de toutes ouvertures de crédit, prêts ou facilités de caisse, avec ou sans garanties hypothécaires, destinés au financement d'opérations concourant à la réalisation de l'objet social. Et généralement toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en favoriser le développement, pourvu qu'elles ne modifient pas le caractère civil de la société.

Date de commencement d'activité : 18 mars 2026.